

Sur la route du Premier Tour

Règlement de participation

Sur la route du Premier Tour est une randonnée caritative organisée par l'association « Sur la route du Premier Tour » du 28 juin au 18 juillet 2013.

6 étapes sont programmées :

Paris-Lyon (467 km) : Départ le 28/6 à 20 H - Arrivée le 29/6 à 16 H

Lyon - Marseille (374 km) : Départ le 02/07 à 20 H - Arrivée le 03/07 à 12 H

Marseille-Toulouse (423 km) : Départ le 06/07 à 20 H - Arrivée le 07/07 à 16 H

Toulouse-Bordeaux (268 km) : Départ le 10/07 à 6 H - Arrivée le 10/07 à 16 H

Bordeaux - Nantes (425 km) : Départ le 13/07 à 21 H - Arrivée le 14/07 à 16 H

Nantes - Paris (471 km) : Départ le 17/07 à 20 H - Arrivée le 18/07 à 14 H

Ces étapes sont ouvertes à tous les cyclistes majeurs et entraînés, l'espace d'une partie d'étape, d'une étape entière ou de plusieurs étapes. Pour des raisons de sécurité, le nombre de cyclistes acceptés au sein du peloton encadré ne saurait dépasser 70 personnes.

Vous devez vous inscrire au préalable sur le site surlaroutedupremiertour.com, ouvrir un compte sur Alvarum et collecter 50 € minimum jusqu'à 100 km et 80 € pour une distance supérieure.

Pour les derniers kilomètres avant l'arrivée, le montant du don est libre.

La vitesse moyenne sera de 25 à 30 km/h environ. Chaque participant devra s'assurer au préalable être en capacité de suivre ce rythme sur la distance choisie. S'il s'avère qu'un des participants n'est pas en capacité de suivre ce rythme, il devra effectuer le parcours seul ou se faire rapatrier par ses propres moyens.

Il sera possible de rejoindre le groupe principal ou d'abandonner en cours d'étape. (pause tous les 100 km environ)

Durant leur périple, les cyclistes sont considérés en excursion personnelle et doivent respecter scrupuleusement le code de la route. Cette randonnée ne donnera lieu à aucun classement.

Les personnes inscrites déclarent être en bonne santé et avoir effectué une visite médicale préalable attestant de leur capacité physique à réaliser la distance choisie en vélo.

Les parcours ne sont pas fléchés mais chaque participant se voit remettre lors de son inscription un road book à télécharger (ou une trace open runner)

2 voitures d'assistance suivent le peloton principal (voiture assistance et voiture balai) durant chaque étape (assistance mécanique, ravitaillement, premiers soins).

Mais chaque participant doit impérativement être équipé :

- d'un casque cycliste homologué
- d'un vélo de course en parfait état de fonctionnement,
- d'un kit de réparation comprenant un dérive-chaîne et le nécessaire pour réparer 2 crevaisons minimum),
- une tenue adaptée à toutes conditions météo (manchettes, gants et coupe-vent)
- une veste de pluie imperméable
- un téléphone portable avec batterie chargée
- des accessoires permettant de rouler de nuit (gilet homologué avec empilements rétro réfléchissants)
- lampe frontale, phare avant et kit d'éclairage arrière
- une couverture de survie

Chaque participant doit prendre en charge sa propre logistique (pour se rendre au départ et pour son retour)

Chaque participant doit être couvert par une assurance personnelle

- L'inscription est ferme et définitive et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement, pour quelque motif que ce soit et même en cas d'annulation de l'évènement.
- Les organisateurs peuvent être amenés à modifier le parcours ou annuler l'épreuve en cas de force majeure. Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile organisateur mais déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, en cas de vol, détérioration de matériel individuel... pendant la durée de la randonnée.
- Les participants autorisent les organisateurs de Sur la route du Premier Tour ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation une étape du Sur la route du Premier Tour sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi. Tout engagement implique la prise de connaissance du présent règlement et l'acceptation des clauses.